**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

**Band:** 34 (1954)

Heft: 3

**Register:** Les pays inclus dans les principales zones monétaires

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 23.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## LES PAYS INCLUS DANS LES PRINCIPALES ZONES MONÉTAIRES

ZONES MONÉTAIRES	PAYS OU TERRITOIRES COMPRIS DANS CES ZONES
Zone « franc » (Avis nº 497 de l'Office des Changes, J. O. du 17 mai 1951).	France métropolitaine (y compris la Corse). · Principauté de Monaco. · Territoire de la Sarre. · Départements français d'Outre-Mer : Algérie, Guade-loupe, Martinique, Guyane, La Réunion. · Protectorats du Maroc et de la Tunisie. · Afrique occidentale française. · Afrique équatoriale française. · Territoires sous tutelle du Cameroun et du Togo. · Madagascar et ses dépendances. · Les Comores. · Saint-Pierre-et-Miquelon. · Etablissements français dans l'Inde. · Etats associés du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam. · Nouvelle-Calédonie et dépendances. · Etablissements français de l'Océanie. · Condominium des Nouvelles-Hébrides.
Zone « dollar » (Avis nº 519 de l'Office des Changes, J. O. du 20 janvier 1952)	Etats-Unis Alaska Hawaï Zone du Canal de Panama Porto-Rico Iles Vierges Iles Samoa Iles du Pacifique (Carolines, Mariannes y compris Guam, Marshall) Philippines. Canada, Terre-Neuve Labrador. Colombie Costa-Rica Cuba République Dominicaine Guatemala Haïti Honduras Nicaragua Panama Salvador Venezuela.
Zone « sterling » (Avis nº 483, annexe F, de l'Office des Changes, J. O. du 4 janvier 1951)	La zone sterling comprend le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (y compris les îles anglo-normandes et les pays ci-après : Aden (colonie et protectorat) Australie, y compris : Ile Nauru, Île Norfolk, Nouvelle-Guinée britannique, Papouasie Îles Bahama Île Barbade Basutoland Bechuanaland (protectorat) Les Bermudes Guyane anglaise Honduras britannique Îles Salomon (protectorat) Union birmane Brunel Ceylan Chypre Îles Falkland et leurs dépendances Îles Fidji Etats confédérés malais Gambie (colonie et protectorat) Gibraltar Îles Gilbert et Ellice (colonie) Côte-de-l'Or : a) Colonie de la Côte-de-l'Or; b) Ashanti; c) Territoires septentrionaux; d) Togo Hong-Kong Islande Înde Îrak République d'Irlande Jamaïque Îles turques, Îles Caïques, Îles Cayman Jordanie hachémite Kenya (colonie et protectorat) Îles Sous-le-Vent Antigua, Montserrat, Saint-Christophe et Nevis, Îles Vierges Libye Malte Île Maurice Nouvelle-Zélande Îles de Cook, Ross, Tokelau, Samoa occidentale Nigeria : a) Colonie; b) Protectorat; c) Cameroun sous mandat britannique Bornéo (Nord) Rhodésie du Nord Nyassaland Pakistan Territoires du golfe Persique : Bahrein, Dubai, Kuwait, Muscat Île Sainte-Hélène et dépendances Sarawak Îles Seychelles Sierra Leone (colonie et protectorat) Singapour Somalie britannique (protectorat) Rhodésie du Sud Swaziland Territoire du Tanganyika Île de la Trinité Îles Tobago Uganda (protectorat) Union sud-africaine et territoire de l'Afrique du Sud-Ouest Îles au Vent Île Dominique, Île Grenade, Île Sainte-Lucie, Île Saint-Vincent Zanzibar (protectorat).
Zone monétaire espagnole (Avis nº 407 de l'Office des Changes, J. O. du ler juillet 1949)	Territoire péninsulaire et insulaire de l'Espagne Territoires de Ceuta et Melilla Zone du protectorat espagnol au Maroc Rio de Oro Guinée espagnole.
Zone monétaire portugaise (Avis nº 411 de l'Office des Changes, J. O. du 12 juillet 1949)	Portugal (y compris les archipels de Madère et des Açores) Archipel du Cap-Vert Guinée portugaise Iles Saô-Thomé et Principe Angola Mozambique Territoire de Goa Province de Macao Ile de Timor.
Zone « florin » (Avis nº 316 de l'Office des Changes, J. O. du 21 avril 1948)	Territoire néerlandais métropolitain Curaçao Surinam Indonésie.
Zone «franc belge» (Avis nº 461 de l'Office des Changes, J. O. du 16 juin 1950).	Belgique Luxembourg Congo belge Mandat de Ruanda-Urundi.
Pays de l'Union européenne de paiements (U. E. P.)	L'Union européenne de paiements comprend les pays ci-après, y compris les zones monétaires associées : République fédérale d'Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Suisse, Turquie, Zone anglo-américaine du territoire libre de Trieste.